

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juillet 2013

## ELECTION DES SÉNATEURS - (N° 1232)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet entend conférer une surreprésentation aux grandes villes, en abaissant de 1 000 à 800 habitants la tranche donnant lieu à la désignation d'un grand électeur supplémentaire pour les communes de plus de 30 000 habitants.

Le Gouvernement a déjà introduit plusieurs mesures défavorables aux territoires ruraux lors de la modification du scrutin pour les élections départementales.

Il s'agit, à l'évidence, d'une volonté politique compte tenu de la sociologie des villes, plus favorable aux grandes formations, et notamment aujourd'hui à celles de la majorité.